

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Mehmet Korkmaz intitulée
« La Municipalité entend-elle remettre en état le Parc du Ranch ? »

Renens, le 14 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 27 mai 2021, M. le Conseiller communal Mehmet Korkmaz a interpellé la Municipalité sur la remise en état du Parc du Ranch. En effet, il dénote que cet endroit sympathique ne permet pas actuellement les pique-niques en famille, que la fontaine est arrêtée et la table inutilisable. A l'arrivée des beaux jours, il souligne ainsi l'importance de remettre en état cet espace.

La Municipalité rappelle que ce petit parc bucolique à l'orée du bois du Caudray est entretenu quotidiennement par la section propreté urbaine du service Gestion urbaine-Développement durable (GUDD). La section Espaces verts y passe une fois par mois pour l'entretien de la végétation. La fontaine avait effectivement été condamnée dans l'attente de la réfection complète du parc, initialement prévue au Plan des investissements de l'année prochaine.

Toutefois, au vu de l'état général du Parc de la Rose Rouge, les priorités de réaménagement des parcs ont changé. Ainsi, la réfection du Parc de la Rose rouge a été prévue en 2022 et celle du Parc du Ranch en 2024.

Etant donné les modifications de calendrier, des améliorations vont être effectuées cet été déjà au Parc du Ranch. Le caillou/fontaine est à nouveau fonctionnel et une table de pique-nique va prochainement être mise en place. Une attention particulière sera portée sur cet espace dans l'attente de son réaménagement complet, sachant que ce parc est très fréquenté et apprécié par les habitant.e.s du quartier.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Mehmet Korkmaz intitulée « La Municipalité entend-elle remettre en état le Parc du Ranch ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

